BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, Maire, suivant convocation transmise le 21 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MOTY VERGER Martine, HERMANT Géry, LE BERRIGAUD Virginie, CIMBÉ Yvon, BOITTIAUX Gilberte, GAWLIK Thomas, DELANNOY Catherine, LONGUE Jean-Claude, VERMEIL Sylvie, LE GUEN Stéphane, THERON Audrey, SEGARD Elise, HEGO Mario, LIEVIN Justine, LEFEBVRE Rémy, BALESTRIE Marylise.

Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18

La séance du conseil municipal débute à 20:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.
Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Rémy LEFEBVRE.

Le président de la séance, Martine MOTY VERGER, rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Désignation des representants à la SEM
3. Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).
4. Adhésion à l'association intercommunale Escale Coop
5. Demande de subvention Ca2c et amende de police pour abri bus.
6. Exercice du droit à la formation des élus
7. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
8. suppression d'un poste adjoint administratif à temps non complet et création d'un poste d'ajoint administratif à temps complet
9. suppression d'un poste adjoint technique à temps non complet et création d'un poste d'ajoint technique à temps complet
10. Mise à jour du tableau des emplois
11. Modification des modalités du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
12. Participation de la commune au SIATUB

13. Participation de la commune au SIVU Murs Mitoyens
14. Participation financière au BAFA
15. Projet Classe de Neige

En début de séance, Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de Maxime LUTICK, conseiller municipal.

Conformément aux règles applicables au remplacement des conseillers municipaux, Célia Vaillant est appelée à siéger au sein du Conseil municipal.

Après vérification des présences et des procurations, Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-055 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M Rémy LEFEBVRE pour remplir cette fonction.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : LALLEMANT Laurye.

2026-056 - Désignation des representants à la SEM

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, conformément aux status de la SEM, il y a lieu de modifier la délibération 2026-031 désignants les représentants de la commune au sein de la SEM.

Conformément aux statut du syndicat, le Conseil Municipal doit désigner 3 délégués titulaires

Les candidatures de Maurice HAESAERT, Catherine DELANNOY et Thomas GAWLIK sont proposées.

Les échanges portent notamment sur l'importance d'une participation régulière aux réunions ainsi que sur la transmission au Conseil municipal des informations concernant l'activité de la structure.

Il est également évoqué le retour de la récente réunion publique, notamment les questions relatives aux fournisseurs d'énergie et à l'information des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, madame le Maire propose de désigner à main levée les représentants de la commune comme suit :

Titulaires
Maurice HAESAERT
Catherine DELANNOY
Thomas GAWLIK

Sont déclarés élus à l'unanimité les membres désignés ci-avant.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Madame le Maire présente un retour sur la réunion publique récemment organisée :

Malgré une fréquentation relativement faible, notamment en raison des conditions météorologiques, les échanges ont été jugés constructifs.

Les participants ont notamment pu obtenir des explications concernant les mécanismes tarifaires ainsi que la possibilité pour les usagers de changer de fournisseur d'énergie.

Afin d'améliorer l'information des habitants et de poursuivre les échanges, une **nouvelle réunion publique est envisagée à l'automne**.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

-

Arrivée de Laurye LALLEMANT

2026-057 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres.
Cette commission a pour mission de fournir un rapport sur le coût des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI. Ce rapport sert de base à la détermination des attributions de compensation.
Conformément à la loi et à la délibération communautaire n°2026/047, chaque conseil municipal doit élire ses représentants exclusivement parmi ses membres.

Le Conseil municipal doit désigner son représentant au sein de la commission locale chargée de l'évaluation des charges.

Compte tenu notamment de son implication dans les questions financières de la commune, la candidature de Catherine DELANNOY est proposée.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Catherine est désignée représentante de la commune au sein de cette commission.

DÉCIDE :
• Article 1 : De désigner Mme Catherine DELANNOY, en sa qualité de Conseillère municipale déléguée, pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
• Article 2: De charger Madame le Maire de notifier cette décision au Président de le CA2C.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-058 - Adhésion à l'association intercommunale Escale Coop

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'association Escale Coop', qui accompagne les collectivités dans leurs actions de développement social territorial, notamment en faveur de la jeunesse, des seniors, de la vie associative, de la parentalité et de la solidarité.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **1 euro par habitant**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune de Beauvois-en-Cambrésis à l'association Escale Coop' pour l'année 2026 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-059 - Demande de subvention Ca2c et amende de police pour abri bus.

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, afin de soutenir le déploiement des abribus sur le territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a mis en place, en 2024, un fonds de concours spécifique destiné à la création et au renouvellement des abribus des communes membres, sous réserve de leur adhésion au groupement de commandes. Il est également possible de solliciter une subvention du Département au titre des amendes de police.

Vu la délibération du 10 juin 2024 portant adhésion au groupement de commandes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3213-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental fixant les modalités d'attribution des subventions au titre des amendes de police ;

Considérant que les communes peuvent bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'aménagements favorisant la sécurité routière ;

Considérant que le projet de remplacement d'un abribus situé sur la route départementale 643 contribuera à améliorer la sécurité des usagers ;

Considérant le coût prévisionnel de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider le projet de remplacement de l'abribus situé sur la route départementale 643 ;
- de solliciter le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, correspondant à 50 % du reste à charge de la commune, plafonné à 3 000 € par abribus ;
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police pour le financement de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-060 - Exercice du droit à la formation des élus

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants ;

Considérant que les élus municipaux ont droit à une formation adaptée à l'exercice de leur mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver le principe de la prise en charge de la formation des élus municipaux.

Article 2 : De retenir les orientations suivantes :

- formations liées aux délégations et aux commissions ;
- formations relatives aux compétences de la commune ;
- formations favorisant l'exercice du mandat et la gestion des politiques publiques locales.

Article 3 : De prendre en charge les frais de formation, de déplacement, d'hébergement et de restauration, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les demandes de prise en charge devront être formulées préalablement à la formation et accompagnées des justificatifs nécessaires.

Article 5 : Les dépenses de formation des élus seront financées dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-061 - Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

VU l'article 1407 bis du code général des impôts ;

CONSIDÉRANT que la lutte contre la vacance des logements constitue un enjeu majeur pour optimiser l'utilisation du parc immobilier existant et répondre aux besoins en logements ;
CONSIDÉRANT que l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) permet d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements inoccupés depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition ;
CONSIDÉRANT que cette mesure s'inscrit dans une démarche de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
CONSIDÉRANT que les logements concernés sont ceux à usage d'habitation, habitables et vacants, à l'exclusion des cas où la vacance est involontaire ;
CONSIDÉRANT l'instauration l'instauration de la taxe sur les logement vacants par la CA2C ;

DÉCIDE :

Article 1 – D'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) à compter du 1er janvier 2027.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-062 - suppression d'un poste adjoint administratif à temps non complet et création d'un poste d'ajoint administratif à temps complet

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois de la commune ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des services municipaux nécessite une adaptation des effectifs pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le poste d'adjoint administratif actuellement occupé à temps non complet (20 heures hebdomadaires) ne permet plus de couvrir l'ensemble des missions liées à l'accueil de la mairie et au suivi des dossiers administratifs ;

CONSIDÉRANT que le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, sollicité pour avis, a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 18 mai 2026, concernant l'augmentation du temps de travail de ce poste ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser les missions d'accueil et de gestion administrative, tout en garantissant un service public de qualité aux administrés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Le temps de travail du poste d'adjoint administratif affecté à l'accueil de la mairie et au secretariat est porté de 20 heures à 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/07/2026.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 012.

Article 3 : Madame le Maire et le Secrétaire Général de Mairie sont chargés de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives y afférentes.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-063 - suppression d'un poste adjoint technique à temps non complet et création d'un poste d'ajoint technique à temps complet

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
VU le tableau des emplois de la commune ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des services municipaux nécessite une adaptation des effectifs pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité ;
CONSIDÉRANT que le poste d'adjoint technique actuellement occupé à temps non complet (30 heures hebdomadaires) ne permet plus de couvrir l'ensemble des missions ;
CONSIDÉRANT que le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, sollicité pour avis, a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 18 mai 2026, concernant l'augmentation du temps de travail de ce poste ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Le temps de travail du poste d'adjoint technique est porté de 30 heures à 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/07/2026.
Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Madame le Maire et le Secrétaire Général de Mairie sont chargé de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives y afférentes.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-064 - Mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les créations et suppressions de postes intervenues au sein des services communaux ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune afin de tenir compte de ces modifications ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le tableau des effectifs de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du **1er juillet 2026** ;

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2026	
Cadres d'emplois et grades	**Nombre d'emplois et durée**
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	
Attaché	1 poste à 35h
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des rédacteurs	
Rédacteur	1 poste à 35h
Rédacteur principal de 2ème classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2 postes à 35h
Adjoint administratif	2 postes à 35h
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	
Agent de maîtrise principal	1 poste à 35h
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	
Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	3 postes à 35h
Adjoint technique	6 postes à 35h
Adjoint technique	1 poste à 30h

Adjoint technique	1 poste à 20h
Cadre d'emplois des agents de police municipale	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35h
Gardien brigadier de police municipale	1 poste à 35h

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des emplois concernés sont inscrits au budget communal ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-065 - Modification des modalités du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.714-1 et suivants ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 ;

Vu l'ensemble des arrêtés ministériels portant application du RIFSEEP aux différents corps de la fonction publique de l'État ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 mai 2026 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les modalités d'application du régime indemnitaire applicable aux agents de la commune ;

Considérant la volonté de mettre à jour les modalités d'attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;

Madame le Maire présente une évolution des modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) :

Jusqu'à présent versé mensuellement, il est proposé de prévoir un versement semestriel, permettant notamment de mieux prendre en considération l'évaluation professionnelle, la manière de servir, la présence et l'assiduité des agents dans les limites prévues par le dispositif indemnitaire.

Les élus échangent sur les critères de modulation, les absences susceptibles d'être prises en compte ainsi que les pratiques constatées dans d'autres collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le principe d'un versement du CIA deux fois par an ainsi que sa modulation selon les critères définis dans le dispositif soumis à l'assemblée, sous réserve des avis et formalités réglementaires nécessaires.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-066 - Participation de la commune au SIATUB

Rapporteur: HERMANT Géry

Monsieur Géry HERMANT rappelle l'historique de l'adhésion de la commune au **SIATUB** et présente les motifs conduisant à envisager son retrait.

Les échanges portent notamment sur l'organisation des missions exercées par le syndicat, leur reprise éventuelle par la commune ainsi que les économies attendues.

Les modalités administratives du retrait et la récupération des documents nécessaires à la poursuite des missions par la commune sont également évoquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'engager la procédure de retrait de la commune du SIATUB.

Vote : adopté avec une abstention de Marie BALETRIE.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1 Non votant : 0

S'étant abstenu : BALESTRIE Marylise.

2026-067 - Participation de la commune au SIVU Murs Mitoyens

Rapporteur: HERMANT Géry

Dans le prolongement de la réflexion relative au SIATUB, Géry HERMANT propose que la commune assure directement l'instruction de certaines demandes d'urbanisme, notamment les **déclarations préalables**.

Il est indiqué que les services municipaux disposent des compétences permettant d'assurer progressivement cette mission.

Cette reprise permettrait également de réduire les dépenses actuellement supportées par la commune, l'économie estimée ayant été évoquée à plusieurs milliers d'euros.

Les échanges portent également sur les difficultés rencontrées avec certains outils dématérialisés et sur l'organisation future du service.

Le Conseil municipal approuve le principe de la reprise en interne de l'instruction des dossiers concernés, selon les modalités administratives et réglementaires applicables.

Vote : adopté avec une abstention de Marie BALETRIE.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1 Non votant : 0

S'étant abstenu : BALESTRIE Marylise.

2026-068 - Participation financière au BAFA

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Madame le Maire propose la création ou l'adaptation d'un dispositif communal destiné à accompagner les jeunes souhaitant obtenir le **Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)**.

Les élus échangent sur le coût de la formation, les autres aides susceptibles d'être mobilisées et la contrepartie pouvant être demandée aux bénéficiaires, notamment en matière de participation aux accueils de loisirs organisés par la commune.

Il est proposé de fixer le montant maximal de l'aide communale à **700 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de **fixer à 700 euros maximum l'aide communale accordée au financement du BAFA**, selon les conditions qui seront définies par la collectivité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-069 - Projet Classe de Neige

Rapporteur: BOITTIAUX Gilberte

Le Conseil municipal aborde ensuite l'organisation des classes de neige.

Plusieurs difficultés rencontrées lors du précédent séjour sont évoquées, notamment des problèmes constatés dans les conditions d'hébergement, dont la présence signalée de punaises de lit, ainsi que d'autres désagréments rencontrés durant le séjour.

Gilberte BOITTIAUX présente les différents éléments portés à sa connaissance et fait part des retours reçus.

Les élus conviennent de tenir compte de ces difficultés dans la préparation des prochains séjours et dans les échanges avec les organismes prestataires.

La discussion se poursuit sur l'organisation future des classes de neige.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

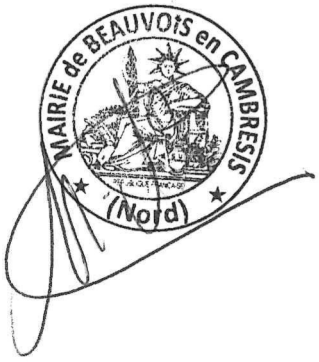
- Approuve le principe de l'organisation d'une classe d'hiver à Châtel ;
- Prend acte de la présentation du nouveau projet pédagogique et de son coût prévisionnel ;
- Fixe la participation financière des familles à 200 € par enfant participant ;
- Autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à l'organisation du séjour et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Martine MOTY VERGER indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21:10.

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER, Maire

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE, Conseiller



BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de MOTY VERGER Martine, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MOTY VERGER Martine, HERMANT Géry, LE BERRIGAUD Virginie, CIMBÉ Yvon, BOITTIAUX Gilberte, GAWLIK Thomas, DELANNOY Catherine, LONGUE Jean-Claude, VERMEIL Sylvie, LE GUEN Stéphane, THERON Audrey, SEGARD Elise, HEGO Mario, LIEVIN Justine, LEFEBVRE Rémy, BALESTRIE Marylise, LALLEMANT Laurye
Excusé ayant donné procuration : HAESAERT Maurice à LE BERRIGAUD Virginie
Excusé sans procuration : VAILLANT Célia
Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

Référence	Objet	Votes
2026-055	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	17 votes pour 1 non-votant
2026-056	Désignation des representants à la SEM	18 votes pour
2026-057	Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).	18 votes pour
2026-058	Adhésion à l'association intercommunale Escale Coop	17 votes pour 1 non-votant
2026-059	Demande de subvention Ca2c et amende de police pour abri bus.	18 votes pour
2026-060	Exercice du droit à la formation des élus	18 votes pour
2026-061	Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	18 votes pour
2026-062	suppression d'un poste adjoint administratif à temps non complet et création d'un poste d'ajoint administratif	18 votes pour

Référence	Objet	Votes
	à temps complet	
2026-063	suppression d'un poste adjoint technique à temps non complet et création d'un poste d'ajoint technique à temps complet	18 votes pour
2026-064	Mise à jour du tableau des emplois	18 votes pour
2026-065	Modification des modalités du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)	18 votes pour
2026-066	Participation de la commune au SIATUB	17 votes pour 1 abstention
2026-067	Participation de la commune au SIVU Murs Mitoyens	17 votes pour 1 abstention
2026-068	Participation financière au BAFA	18 votes pour
2026-069	Projet Classe de Neige	18 votes pour

